

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 27 juin 2025

| Nombre de Membres | |
|---------------------------|----|
| En exercice : | 21 |
| Présents au Conseil : | 15 |
| Ayant pris part au vote : | 20 |
| Ayant donné procuration : | 5 |

| |
|--------------------------------------|
| Date de la convocation 23/06/2025 |
|--------------------------------------|

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai

Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Nathalie Sievert, Christophe Michel à Guillaume Bouhin, Fabien Oleron à Olivier Marlot.

Excusée : Madeleine Chapellier

Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-06-055

OBJET : Convention Participation au fonctionnement du périscolaire.

Le Maire présente à l'assemblée un projet de convention à établir entre la commune de Levier et la commune de Gevresin afin de fixer les modalités de participation financière de chacune des communes aux frais de fonctionnement du service périscolaire en fonction du nombre d'enfants inscrits à ce service.

La convention s'articule autour des principaux axes suivants :

- La définition de son objet ;
- Une description détaillée des prestations assurées dans le cadre du service périscolaire ;
- Les modalités de calcul et de versement de la participation financière due par la commune de Gevresin ;
- Les conditions de facturation et de règlement ;
- La durée d'application de la convention.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuvent les termes de la convention relative à la participation financière de la commune de Gevresin au fonctionnement du service périscolaire assuré par la commune de Levier ;
- Autorisent le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 025-200068401-20250627-2025_06_055-DE

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 025-200068401-20250627-2025_06_055-DE

